

# Cinq questions à Pascal Muriset

« Nous essayons de montrer des perspectives afin de susciter une volonté de changement »

**Pascal Muriset est coresponsable du projet zurichois « Rückkehrorientierung und Rückkehrberatung im Sanktionenvollzug » (Information et conseil en matière de retour dans l'exécution des sanctions). La particularité de ce projet ? Dans le cadre de l'exécution, il place très tôt les personnes concernées devant le fait qu'elles devront quitter le pays et les prépare à un avenir hors de Suisse.**



**Monsieur Muriset, le Conseil d'État du canton de Zurich a approuvé un projet pilote d'information et de conseil en matière de retour il y a deux ans. Il existe des offres similaires à Berne et à Genève. En quoi le projet zurichois s'en différencie-t-il ?** Nous mettons en œuvre le conseil en matière de retour dans l'exécution des sanctions, une approche qui est effectivement aussi proposée à Berne et à Genève et qui vise à aborder et à organiser avec les personnes détenues leur départ de la Suisse. Le projet zurichois a ceci de particulier que, dans le cadre de l'information sur le retour, il se concentre sur la perspective d'un avenir hors de Suisse durant toute l'exécution de la sanction ; le plan d'exécution est élaboré sur cette base. Les personnes concernées sont ainsi placées très tôt devant le fait qu'elles devront quitter la Suisse, ce qui permet à toutes les parties impliquées de mieux planifier les choses et entraîne une meilleure acceptation de la situation.

**Comment procédez-vous concrètement pour améliorer l'acceptation ?** Nous essayons de montrer des perspectives aux clients afin de favoriser une volonté de changement. Grâce aux entretiens-conseils, à une aide au niveau de l'organisation et à une contribution sous forme de soutien financier à un projet, ils peuvent par exemple envisager une activité professionnelle dans le pays de retour, entreprendre une formation ou trouver un logement. Enfin, la personne peut également voir qu'en coopérant,

elle pourra être relâchée plus tôt ou que son départ sera plus facile.

**Quelle est la plus-value de ce projet pour les personnes en attente de renvoi ?** Le projet a un aspect rassurant pour les détenus, car les principales questions qu'ils se posent – combien de bagages pourrai-je emporter ? mon permis de conduire est-il encore valable dans ce pays ? – trouvent une réponse durant les discussions. Ces informations contribuent à clarifier les choses, ce qui a un effet positif pour les personnes concernées. Le projet permet en outre d'élaborer des perspectives qui faciliteront les débuts dans le nouvel endroit, en partie à travers un projet concret de réinsertion. Cela peut conduire à une libération anticipée, ce qui apporte une plus-value aux personnes concernées et contribue à détendre la situation sur le front des places de détention dans le canton de Zurich.

**Quel bénéfice ce projet apporte-t-il aux autorités ?** Cette approche, qui implique la collaboration entre plusieurs directions, facilite la mise en œuvre de deux mandats prévus par la loi : la réinsertion dans la société et l'exécution du renvoi. Le mandat de resocialisation ne s'arrête en effet pas à la frontière suisse. Avec ce projet, nous avons créé une possibilité pour le concrétiser de façon professionnelle à l'étranger également. Si cela favorise la volonté de coopérer des personnes concernées, l'exécution du renvoi

par les autorités compétentes en matière de migration s'en trouve aussi simplifiée. Enfin, ce projet a sensiblement amélioré la collaboration entre les services impliqués. Tout le monde tire à la même corde, ce qui permet de regrouper les ressources et d'éviter les doublons.

**Quels sont les défis qui se posent dans la mise en œuvre de l'information et du conseil en matière de retour dans l'exécution des sanctions ?** Etant donné que notre projet concerne exclusivement les clients du canton de Zurich, il suscite une certaine jalousie parmi les autres détenus. A Pöschwies, seules 50 % des personnes incarcérées viennent de la région zurichoise. Pour celles des autres cantons, il n'existe toujours pas de projet comparable, ce qui entraîne une inégalité de traitement. Le défi peut donc se résumer comme suit : comment garantir dans tous les cantons la mise en œuvre du mandat de réinsertion dans le pays d'origine prévu dans le cadre de l'exécution des sanctions en Suisse ? (RL)